



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Train - liaison directe Paris-Berlin - Strasbourg

Question écrite n° 11478

Texte de la question

M. Frédéric Petit interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'ouverture de la liaison ferroviaire directe entre Paris et Berlin. M. le député se félicite de la prochaine mise en service de cette ligne de train directe. M. le député est également étonné par les récentes annonces du passage, à terme, de cette ligne par Strasbourg. Si cette déviation pourrait profiter à la capitale européenne, il n'en demeure pas moins que ce tracé rallongera significativement le temps de trajet pour relier les deux capitales. Un des premiers objectifs de cette nouvelle ligne est en effet de gagner en rapidité pour permettre de privilégier le train sur l'avion. Par conséquent, il souhaiterait s'assurer auprès de lui que les Français et usagers ne se retrouveront pas pénalisés en temps de trajet par cette déviation.

Texte de la réponse

Il est prévu que la future liaison ferroviaire directe à grande vitesse entre Paris et Berlin proposée par la SNCF et la Deutsche Bahn démarre en décembre 2024. Les équipes techniques de la SNCF et de la Deutsche Bahn travaillent actuellement de manière conjointe sur le tracé de la future liaison et ont indiqué qu'elles considèrent le prolongement de l'actuel liaison Paris-Francfort via la Moselle et Sarrebruck comme l'option permettant de mettre en place rapidement l'offre Paris-Berlin dans des conditions techniques et économiques viables. Le Gouvernement est effectivement attaché, et l'a indiqué aux opérateurs ferroviaires, à ce que le service direct emprunte également à moyen terme, outre la route « Nord » via la Moselle et Sarrebruck, la route « Sud » via Strasbourg et Karlsruhe pour répondre aux besoins de mobilité de l'ensemble du territoire frontalier franco-allemand. Il s'agira d'ailleurs de la continuité des offres voyageurs quotidiennes conçues et exploitées ensemble par la SNCF et la Deutsche Bahn dans lesquelles les deux itinéraires sont empruntés. Ainsi aujourd'hui 6 aller-retours quotidiens relient Paris à Francfort via Strasbourg-Karlsruhe en 3h38 ou via Forreback-Sarrebruck en 3h49, deux temps de trajet assez comparables.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Petit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (7^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11478

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2023](#), page 8264

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4939